Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_184-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_184

OBJET :

COMMISSION 4

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion au service mission d'intérim territorial du cdg59

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 43

Suppléant présent : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 50

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 septembre, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Michel DUPONT, 3ème Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Didier WIBAUX, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE,

Ont donné pouvoir :

Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Guy SCHRYVE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_184-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 septembre 2021

Délibération CC_2021_184

COMMISSION 4

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion au service mission d'intérim territorial du cdg59

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Dans un souci de continuité du service, il est proposé d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en oeuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

A cet effet, une convention type à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG 59 est annexée à la présente délibération.

Ouï l'exposé du Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- ***D'émettre un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG59***
- ***D'approuver le projet de convention tel que présenté en annexe***
- ***D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec Monsieur le Président du CDG59***
- ***D'autoriser les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition par le CDG 59***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVÈLE CAREMBAULT

Luc FOUTRY